



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2009 à 17h30

	Présents :	Absents :	A donné pouvoir à :
Yvon CLARAZ	X		
Marcel FAVRE		X	Yvon CLARAZ
Pascal DUPRE	X		
Michel MELQUIOT	X		
Michel GENTY	X		
Gérard SIMON	X		
Jean-Marie FAVRE	X (à 18h15)		Michel GENTY
Elisabeth BLANC	X		
Sébastien MENJOZ	X		
Dominique POYARD	X (à 18h40)		
Joseph RATEL	X		

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	10

Date de convocation :	19-01-2009
-----------------------	------------

ORDRE DU JOUR :

- o Travaux
- o Tarification de l'eau
- o Espace Hannibal
- o Tourisme et animation
- o Questions diverses

TRAVAUX

RD1006

Le Maire rappelle les engagements pris par le Conseil Général concernant la restructuration de la RD1006 dans la traversée du Verney sur un linéaire de 300 mètres linéaire. Il avait été décidé au printemps 2008 que ces travaux incombent au Conseil Général en totalité.

Le Conseil Général a informé la Commune que les travaux devaient se faire sous la maîtrise d'ouvrage communale. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit prendre un avenant à la convention du 04/08/2008. Cet avenant porte sur une somme de 49 175.00 euros HT lesquels travaux doivent être financés en totalité par le Département.

Immeuble Pancrace

Après une visite sur les lieux, la C.A.O. a examiné la proposition d'aménagement d'une mezzanine dans l'appartement du 1^{er} étage coté RD1006 de l'immeuble Pancrace. Le Conseil Municipal approuve la décision de la C.A.O. et accepte les avenants pour les lots suivants :

	Entreprise et corps de métier	Montant avenant HT
Lot 2	Charpente couverture - Fernandes et Fils	+ 4 000.00
Lot 3	Menuiserie - Genoulaz	+ 3 000.00
Lot 4	Cloisonnement - Rocchietti	+ 2 541.94
Lot 8	Electricité - Netarfits	+ 456.00

HANNIBAL

M. Michel GENTY rappelle l'état d'avancement du projet espace Hannibal et développe les 4 axes composant ce dossier :

- Valorisation de l'Espace Hannibal en coopération transfrontalière de Bramans au col Clapier et prolongé vers l'Italie jusqu'à Giaglione. Document MDP N° 08 TEC 3017-C
- Création d'un parc animalier sur le lieu dit "Au Mollard" présentant des espèces animales sauvages dans leur milieu naturel en semi liberté. Document MDP N° 09 TEC 0058-A
- Construction d'une image forte en termes de communication et commercialisation qui doit favoriser l'identité et le rayonnement de Bramans. Document de cadrage Hervé Saulnier Conseil de 10/08
- Embellissement du village en allant vers le label "Plus Beaux Villages de France".

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier dans son intégralité et souhaite une très large information sur son contenu. Il a été décidé un calendrier des réunions :

le 19 février à 17h00

Réunion d'information avec la Commission « Bramans Beau Village » et groupe de travail.

le 19 février à 20h30

Réunion d'information avec les agriculteurs

le 23 mars à 14h30

Réunion de présentation avec nos collègues Italiens aux élus centraux.

le 23 mars à 18h00

Réunion publique d'information auprès de nos concitoyens

TOURISME ET ANIMATION

Joseph RATEL rappelle :

- le déroulement de la journée de la glisse du 18 février 2008 présentée lors de la réunion publique du 09 janvier 2008
- la prochaine réunion publique d'animation du 04 février à 18h00 qui aura pour objet essentiel la préparation de la fête du 15 août 2009

TARIFICATION DE L'EAU

Des précisions sont apportées à la délibération antérieure concernant la tarification de l'eau :

- rappel des abonnements :

Type *	Nombre d'Unité de Logement (UL) ou d'Unité Professionnelle (UP)
Une résidence secondaire	1 UL
Une habitation principale	1 UL
Un meublé touristique	½ UL (1)
Une collectivité	1 UP pour 10 lits
Un gîte d'étape	1 UP pour 10 lits
Un hôtel	1 UP pour 10 lits
Un restaurant	1 UP
Un bâtiment, un local à usage professionnel ou agricole	1 UP
Un camping	1 UP pour 10 emplacements

(1) A la condition de s'être acquitté de la taxe de séjour

Décisions diverses :

Le prix est dû, même s'il n'y a pas de consommation.

La facturation est annuelle et il n'y a pas de prorata.

La facture sera adressée au propriétaire des lieux à la date du 31 août de l'année de facturation

Toute demande de résiliation d'abonnement (donc de dépose du compteur) devra être enregistrée à la mairie par courrier avant le 31 août de l'année N afin que l'année N soit la dernière année facturée.

Complément de délibération adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Echange avec M. André DUPRE

Le Conseil Municipal examine la proposition de M. André DUPRE pour la cession de la parcelle cadastrée A 1196 et donne un avis de principe favorable sur les conditions de cession, à savoir :

- possibilité pour lui-même et pour ses héritiers de mettre en place un panneau publicitaire concernant le commerce de l'hôtel les Glaciers sur la parcelle cédée
- la commune s'engage à mettre en place une bordure béton au droit de la parcelle bâtie cadastrée A 2000 au lieu-dit « le Verney » parallèle à un mètre du bâtiment.

Commerce alimentation

Dans un souci de maintien du commerce de proximité le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer de l'ancienne fromagerie à M. Francart à 150 euros pour l'année 2009.

Personnel communal

Le montant des primes allouées au personnel communal est diffusé à tout le Conseil Municipal

Tapuscrit

Michel GENTY présente le tapuscrit "Le rocher d'Hannibal" de Jean CERIZAY

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation pour l'impression de ce document.

Informations sur certaines décisions prises par le Conseil :

- sponsoring Remi Damevin
- Mise en place dossier de demande de subvention des associations
- mise en réseau des imprimantes du secrétariat de mairie
- plan de fleurissement
- plan de déneigement
- acquisition d'une fraise à neige (pour un montant de 8 700.00 euros TTC)
- Politique communale sur droit de préemption et niveau d'achat

Fin de séance à 19H00 suivie de la présentation des vœux à l'ensemble du personnel communal et des représentants des associations en présence de Madame Rozenn HARS, Conseillère Générale de Haute-Maurienne.